



REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 KOOHNË (KONE)

Tél. : 47 71 00

Fax : 47 24 75

Email : [secgal@province-nord.nc](mailto:secgal@province-nord.nc)

N° 6053- 104 /2018/SGPN

Koohnë (Koné), le 10 avril 2018

## COMMUNIQUÉ

**La province Nord répond aux propos tenus contre elle dans l'appel à la mobilisation lancée par un document à l'en-tête de TEASOA.**

La province Nord a porté la politique de l'habitat comme une de ses politiques publiques majeures, car œuvrant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de la population, les moyens alloués depuis en témoignent, 50% de l'enveloppe des contrats de développement successifs y ont toujours été consacrés. L'Habitat Aidé représente une moyenne de plus d'un Milliard XPF par an sur le budget de la province Nord ces dernières années.

Les contraintes budgétaires rencontrées à l'échelle du pays par les collectivités, conduisent la province à revisiter l'ensemble de ses dispositifs sur pratiquement toutes les politiques publiques qu'elle porte, dont l'Habitat.

Teasoa en se conventionnant dans ce rôle d'opérateur d'habitat social avec la province, a toujours perçu les fonds subventionnels et sa rémunération pour chaque période annuelle et en particulier de 2015 à 2017, périodes de fortes contractions budgétaires.

De plus, la province a adopté le 02 mars dernier une délibération pour permettre à Teasoa de tenir ses engagements et terminer l'exécution des conventions prises entre 2012 et 2016. De ce fait, il ne devrait y avoir aucun ralentissement de l'activité sur le terrain.

La province a informé le président de Teasoa par courrier en date du 28 février 2018 de sa décision de suspendre toute nouvelle demande d'instructions de dossier à soumettre à la Commission des Aides à l'habitat (CAH) et ce pour une durée d'un an, afin de permettre d'apurer une partie des 326 dossiers validés mais non réalisés. En effet, la réalisation de logements correspondants aux dossiers délibérés ou ayant reçu un avis favorable de la CAH est estimée à près de quatre années. C'est donc une capacité de travaux sur quatre années pour les entreprises locales. Une communication est prévue dans ce sens.

Tous les dossiers en attente de réalisation des programmes de 2013 à 2017 seront poursuivis jusqu'à leur terme par Teasoa.

La province Nord a toujours respecté ses engagements, et elle n'est en rien responsable dans la gestion des associations de type Loi 1901.

Néanmoins, la province Nord entend bien continuer à accompagner ses partenaires pour passer ce cap difficile.



**Le secrétaire général  
de la province Nord**

**Billy FOREST**